

Affirmation et mise en œuvre du projet européen

Robert Schuman lance l'idée européenne

“l'Europe n'a pas été faite et nous avons eu la guerre (...). L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble ; elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait (...). Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifesterait que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production, ouverte à tous les pays qui voudront y participer jettera les fondements réels de leur unification économique. Cette position réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix”.

Déclaration solennelle du gouvernement français faite par R. Schuman, ministre des Affaires étrangères, le 9 mai 1950.



Affiche du mouvement (anticommuniste) « Paix et liberté » (1951)

Quels sont les objectifs d'une coopération européenne énoncés par R. Schuman ?

Comment compte-t-il la mettre en pratique ?

L'ouverture à d'autres pays est-elle envisagée ?

Quand la CECA est-elle créée ?

Qui en fait partie ?

Le contexte de la Guerre froide a-t-il un impact sur la construction européenne ? En vous appuyant sur vos connaissances et l'affiche expliquez pourquoi.

La création de la Communauté européenne (CEE)

Déterminés à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens, décidés à assurer par une action commune le progrès économique et social de leurs pays en éliminant les barrières qui divisent l'Europe, assignant pour but essentiel à leurs efforts l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples (...)

Soucieux de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisés. (...)

Résolus à affermir, par la constitution de cet ensemble de ressources, les sauvegardes de la paix et de la liberté, et appelant les autres peuples de l'Europe qui partagent leur idéal à s'associer à leur effort.

(Les chefs de la Belgique, RFA, La France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas) ont décidé de créer une Communauté économique européenne.

Art. 3. (La Communauté comporte) :

L'élimination entre les états des droits de douane et des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie de marchandises

L'abolition entre les états membres des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux

L'instauration de la politique commune dans le domaine agricole

L'instauration d'une politique commune dans le domaine des transports

Extrait du traité de Rome, 25 mars 1957

Relevez et classez les objectifs de ce traité

Objectifs économiques	Objectifs sociaux	Objectifs politiques

